



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Question sur la commission d'enquête sur les "dérives islamo-gauchistes"

Question écrite n° 315

Texte de la question

M. Pierre-Yves Cadalen souhaite interroger M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'évolution des réflexions qui l'avaient poussé à déposer en avril 2024 à l'Assemblée nationale une proposition de résolution visant à la « création d'une commission d'enquête relative à l'entrisme idéologique et aux dérives islamo-gauchistes dans l'enseignement supérieur ». La qualité desdites réflexions mise à part, tant elles relèvent de catégories indéfinies et dont l'usage est aussi paradoxalement que volontairement strictement idéologique, M. le député souhaite demander à M. le ministre nouvellement nommé si un tel bagage, pour le moins pesant, l'accompagne dans ses nouvelles fonctions. La discussion libre, le débat et le pluralisme des échanges comme des recherches sont au cœur du principe même des libertés universitaires, lesquelles précèdent d'assez loin dans le pays la fondation de la République. Qu'un responsable politique s'estime compétent pour décider ce qui relève de l'idéologie à l'université indique une méconnaissance des débats universitaires et le rôle qu'occupe cette institution dans la vitalité démocratique d'une République. Alors que la Cour internationale de justice a enjoint Israël au cessez-le-feu cette année dans le cadre de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, il est ironique que cette proposition de commission ait été conçue, si l'on en croit l'exposé des motifs, comme une réponse aux étudiants qui se mobilisaient pour que soient respectés les droits des Palestiniens. M. le député se demande si M. le ministre, au lieu de s'en prendre aux étudiants et aux universitaires en faisant peser sur eux un soupçon généralisé, ne compte pas plutôt enquêter sur ce qui a conduit son collègue ministre de l'intérieur à parler de « régression vers les origines ethniques » à propos d'une large partie de la population française. La République est sans aucun doute bien plus menacée par cet homme et ses propos racistes et hostiles aux principes communs à la communauté politique en France que par des étudiants mobilisés pour que des civils cessent de se faire massacrer au Proche-Orient. Il se demande donc si, inspiré par le principe des libertés universitaires, il pourrait en faire bénéficier l'esprit comme le contenu à des individus qui, au sein du même Gouvernement, en semblent bien éloignés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Cadalen](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 315

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5148